



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
4 juin 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-deuxième session

Bonn, 31 mai-9 juin 2010

Point 4 de l'ordre du jour

Mise au point et transfert de technologies

Mise au point et transfert de technologies

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont accueilli favorablement l'élection de M. Bruce Wilson (Australie) en qualité de Président et de M. Nagmeldin Goutbi Elhassan (Soudan) en qualité de Vice-Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour 2010, ainsi que la nomination par les Parties d'experts appelés à siéger au sein du GETT en 2010¹.

2. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec satisfaction le rapport du GETT² et ont pris note du rapport présenté oralement par le Vice-Président du Groupe d'experts sur les conclusions des réunions du groupe tenues les 22 et 23 février 2010 à Sydney (Australie) et les 27 et 28 mai 2010 à Bonn (Allemagne).

3. Le SBSTA et le SBI ont approuvé le programme de travail actualisé du GETT pour la période 2010-2011³. Ils ont prié le GETT, lorsqu'il entreprendra ses travaux sur les activités 4.3 et 4.4 du programme de travail actualisé, de privilégier les domaines pour lesquels les Parties ont manifesté une forte convergence de vues lors de leurs débats sur les questions liées aux technologies dans le cadre du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Ils ont également prié le GETT, lorsqu'il entreprendra les activités en question, de mettre au point les différentes modalités opérationnelles envisageables en ce qui concerne:

a) Le Comité exécutif de la technologie qu'il a été proposé de créer, en se fondant sur les fonctions énumérées dans le document FCCC/AWGLCA/2010/6, aux alinéas *a* à *d*, *g* et *i* du paragraphe 7 de l'annexe III;

¹ FCCC/SB/2010/INF.1, annexe II.

² FCCC/SB/2010/INF.1.

³ FCCC/SB/2010/INF.1, annexe I.

b) Le Centre et réseau des technologies climatiques qu'il a été proposé de créer, en se fondant sur les fonctions énumérées dans le document FCCC/AWGLCA/2010/6, aux alinéas a à c et d (sous-alinéas i) à v)) du paragraphe 10 de l'annexe III.

4. Le SBSTA et le SBI ont rappelé les conclusions qu'ils avaient adoptées à leurs trentième et trente et unième sessions quant à la nécessité de réfléchir à la possibilité de créer un moyen efficace de faire participer plus pleinement le secteur privé au processus⁴. Ils se sont félicités du dialogue suivi entre le Groupe d'experts et les milieux économiques et commerciaux à l'occasion des réunions du Groupe, et ont encouragé le GETT à poursuivre le dialogue, en veillant à la représentation équitable des entreprises des pays développés et des pays en développement. Ils ont invité le Groupe d'experts à étudier les options permettant d'améliorer la participation des milieux universitaires et de la société civile. Ils ont pris note de l'intensification des activités du Réseau consultatif de l'Initiative technologie et climat pour le financement privé.

5. Le SBSTA a approuvé le mandat relatif à un rapport du GETT sur les solutions envisageables pour favoriser la concertation dans la recherche-développement de technologies⁵. Le SBSTA a prié le GETT, lorsqu'il établira son rapport, de privilégier les travaux concertés de recherche-développement sur les technologies visant à renforcer l'action menée aux fins de l'atténuation et de l'adaptation dans le cadre de la Convention, et de s'attacher à décrire la façon dont les activités concertées de recherche-développement menées hors du cadre de la Convention peuvent y contribuer.

6. Le SBSTA a pris note du rapport du secrétariat sur les informations nécessaires pour utiliser les indicateurs de résultats et faciliter ainsi l'examen de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention⁶. Il a également pris note des enseignements tirés et des lacunes recensées lors de l'utilisation des indicateurs pour suivre et évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des activités de mise au point et de transfert de technologies figurant dans le rapport. Le SBSTA a noté que les travaux du GETT sur les indicateurs de résultats étaient riches d'enseignements et d'expériences susceptibles d'éclairer de futurs travaux éventuels sur la mesure, la notification et la vérification de l'appui technologique, notamment:

a) Les difficultés rencontrées en ce qui concerne la disponibilité et la collecte des données;

b) Les incidences de la collecte et du traitement de ces données sur les ressources;

c) Les difficultés rencontrées dans l'évaluation de l'efficacité des activités de mise au point et de transfert de technologies pour ce qui est de leurs résultats et de leurs effets.

7. Le SBSTA a noté que le secrétariat avait, avec le concours du Gouvernement bélizien et en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque interaméricaine de développement et l'Initiative technologie et climat, organisé l'atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement, qui avait eu lieu à Belize City (Belize), du 5 au 7 mai 2010. Il a également noté que l'atelier régional pour l'Asie sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement se tiendrait plus tard dans l'année. Le SBSTA a pris note que le secrétariat établira un rapport sur les expériences et les

⁴ FCCC/SBSTA/2009/3, par. 22; FCCC/SBI/2009/8, par. 66; FCCC/SBSTA/2009/8, par. 23; FCCC/SBI/2009/15, par. 64.

⁵ FCCC/SBSTA/2010/INF.4.

⁶ FCCC/SBSTA/2010/INF.3.

enseignements acquis avec l'organisation des ateliers de formation régionaux sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement, en vue de son examen par le SBSTA à sa trente-troisième session visant à déterminer les éventuelles mesures à prendre en matière de suivi, selon que de besoin.

8. Le SBSTA a décidé d'avancer la date de la sixième réunion ordinaire du GETT, qui devait initialement avoir lieu à l'occasion des trente-troisièmes sessions des organes subsidiaires, de façon que les travaux du groupe puissent progresser et que celui-ci puisse achever l'élaboration de ses rapports en temps opportun pour que ceux-ci soient soumis aux sessions en question.
